



NOVEMBRE 2013

LE PETIT VARENNOIS

Journal trimestriel d'information de la commune de VARNES N° 44

SOMMAIRE

Informations municipales

- ◆ Sommaire,
- ◆ Etat-Civil,
- ◆ Réforme des rythmes scolaires,
- ◆ Rappel carte SMBGD,
- ◆ Programme des travaux 2013,
- ◆ Le ramonage est-il obligatoire?

La vie Associative

- ◆ Jardin en lasagne (suite)
- ◆ La marche, un remède nature,
- ◆ La marche (suite),
- ◆ Comité des fêtes,
- ◆ Les Pesqueyroux,
- ◆ Nouvelles de l'APV,
- ◆ L'oxygène varennois
- ◆ Agenda
- ◆ RPI : Réforme scolaire,
- ◆ CCBDP
- ◆ CCBDP (suite)

RAPPEL CARTE SMBGD

Pour obtenir la carte qui vous donne l'accès aux déchetteries de Bergerac et Sauveboeuf, il faut s'adresser au siège social du SMBGD ou à la déchetterie de Bergerac avec:

- ◆ Votre carte d'identité,
- ◆ Une facture de moins de 3 mois pour justifier votre domicile,
- ◆ La ou les cartes grises du ou des véhicules utilisés.

ETAT CIVIL

Naissance de :

- | | |
|--------------------|------------------------------|
| * BARON Nolan | le 17 / 06 / 2013 à Bergerac |
| * FAUX Capucine | le 28 / 08 / 2013 à Bergerac |
| * LARTIGUE Maëline | le 28 / 09 / 2013 à Bergerac |

Nous leurs souhaitons une longue et heureuse vie,
ainsi que nos félicitations aux heureux parents .

Aménagement des rythmes scolaires

Appel à intervenants bénévoles

Pour donner suite aux travaux de la commission constituée composée de représentants des communes de Lanquais, St Agne, St Capraise, Verdon, Varnes mais également des parents d'élèves et du corps enseignant, nous profitons de cette parution pour solliciter des bénévoles ou des intervenants ayant des capacités professionnelles ou artistiques reconnues.

Rappel 1 : la réforme prévoit une diminution du temps d'enseignement de quarante cinq minutes à une heure par jour, compensée par le mercredi matin. Le temps ainsi dégagé doit permettre la mise en place d'activités artistiques, sportives ou pédagogiques, à la charge des communes.

A priori ces activités auraient lieu en fin de journée scolaire, c'est -à-dire vers quinze heures trente et jusqu'à seize heures quinze ou seize heures trente selon les écoles.

Pour l'organisation et l'encadrement de ces activités, nous sollicitons des volontaires ou des intervenants pour la rentrée 2014 / 2015.

Si vous pensez pouvoir nous aider dans cette mission grâce à vos compétences, faites vous connaître rapidement. C'est très simple, pour cela, il vous suffit de prendre contact avec Mr Soulage le lundi après-midi à la mairie ou par téléphone.

Rappel 2 : La diminution du temps d'enseignement permet de proposer d'autres types d'activités moins contraignante, plus épanouissantes et ludiques. Mais cette période de fin de journée scolaire n'est pas obligatoire contrairement à la classe. Les parents qui le désirent, sont tout à fait libres d'offrir des activités plus personnalisées à leurs enfants.

Mairie : 24150 VARNES
Directeur de le publication : Philippe SOULAGE.
Photographies : Breuil J. François et bien d'autres

Comité de rédaction : A. Bion, M. Feuille, S. Murat, P. Soulage, J.F. Breuil,
Tirage : 250 exemplaires

POINT TRAVAUX



MISE AUX NORMES POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE



L'accès à la mairie et à la salle des fêtes vient d'être mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Un stationnement réservé a donc été créé, ainsi qu'un trottoir et une rampe permettant l'accès à la salle de réunion (qui sert aussi pour les élections) et à la salle des fêtes.

Cette dernière a été également dotée d'une porte aux nouvelles normes.

CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE

Pour permettre d'accéder au parking de la salle des fêtes une voie a été réalisée. L'ancien accès va être condamné par une buse-massif de fleurs pour éviter la détérioration du trottoir par les véhicules lourds.

Afin d'améliorer la sécurité, un stationnement autos a également été aménagé pour les parents d'élèves qui viennent chercher ou déposer leurs enfants à l'école.



REFECTION DES JEUX DE LA COUR DE RECREATION



De nouvelles dalles pour protéger les enfants lors de chutes ont été installées au pied des deux jeux. « La coccinelle » a été restaurée et les marches du toboggan vont être changées.



VOIRIE



De nouveaux revêtements ont été réalisés sur la VC 202 réservée aux cars scolaires et sur la VC 302 qui dessert le petit lotissement des Coustals.

LE RAMONAGE EST-IL OBLIGATOIRE ?

Ramoner : pas une option, une nécessité !

Suie, nids d'oiseaux, branches... Vous n'avez pas idée du nombre d'éléments différents qui peuvent obstruer votre cheminée ! Une chose est sûre, que vous habitiez en ville ou à la campagne, dans une vieille maison ou un immeuble récent : dès lors que la cheminée fonctionne, il vous faut l'entretenir. Oui, le ramonage est obligatoire. Le défaut de ramonage constitue une contravention sanctionnée par une amende de troisième classe pouvant aller jusqu'à 450 euros. Vous devrez de toute façon fournir un certificat délivré par un maître ramoneur. Un certificat que vous remettrez à votre compagnie d'assurances et que vous conserverez en cas de problème.

Combien de ramonages par an

. dois-je prévoir ?

Le règlement sanitaire de votre département peut vous renseigner. Il y est prévu en général deux ramonages par an pour les conduits de fumée en fonctionnement, dont un en période de chauffe. Vous pourrez prendre connaissance des dispositions du règlement sanitaire de votre département en vous rendant à votre mairie ou à la préfecture.

Vous êtes locataire :

Le ramonage des conduits de fumée est une charge locative rappelée généralement dans le contrat de bail. Le propriétaire bailleur peut se charger de faire ramoner les conduits de cheminées. Dans tous les cas, les frais engagés sont à la charge du locataire.

S.Murat

ENTRETIEN ESPACES VERTS

Au cours de cet été, nous avons rencontré des difficultés et retards pour l'entretien des espaces verts, des chemins communaux, du cimetière... Nous vous prions de nous en excuser pour les préjudices engendrés. En effet, Mr Desmaison, l'employé communal en charge de cette activité, a été obligé de prendre un congé pour raison de santé. Cette situation perdurant, nous avons été amené à faire appel aux services d'un contractuel en CDD pour palier à l'essentiel.

Affaire à suivre.



LA VIE ASSOCIATIVE

JARDIN EN LASAGNE (Suite)

Je vous avais promis de vous donner le résultat de mon expérience de la culture dite en lasagne.

Cette année nos jardins ont souffert d'une très mauvaise météo, j'avais planté des aubergines en pleine terre, Cela n'a rien donné et par contre les trois pieds que j'ai mis dans mon petit carré cultivé en lasagne ont été très productifs, ci joint les photos de ma récolte, sans aucun traitement, uniquement du purin d'orties pour doper les plans au démarrage, expérience concluante.

A.Bion



LA MARCHÉ, un remède nature !!!

Voici quelques dates près de chez nous, pour venir vous joindre à notre club de randonnées:

DIM 3 NOV 2013 à LANQUAIS départ 9 h de l'allée de la grange pour 12 km.

C'est la fête du cochon, la confrérie du chabrol sera présente.

JEUDI 7 NOV à LALINDE départ 14 h jusqu'à SAUVEBOEUF par le canal 8 km

DIM 10 NOV à LALINDE départ 9 h de LA GUILLOU pour 12 km

JEUDI 5 DEC à COUZE départ 14 h du parking de la poste pour 8 km

SAM 12 DEC à LALINDE c'est le TELETHON départ à 9 h place de la halle pour 12 km avec une participation de 5 euros

DIM 5 JANVIER à VARENNES départ à 9 h de la salle des fêtes pour 12 km. On fêtera l'Épiphanie au retour.

DIM 9 FEVRIER à COUZE départ à 9h place de la poste pour 12 km

DIMANCHE 02 MARS c'est la grande manifestation

Les 50 km et Les 24 Km150 de Lalinde.

JEUDI 6 MARS à MONSAC départ à 14h du parking de la salle des fêtes pour 8 km

Vous désirez plus de renseignements, un numéro : 05 53 24 90 42 HR.

Merci, à bientôt sur les chemins!!!



On vous attend nombreux !!!

COMITE DES FÊTES DE VARENNES

Le 26 janvier 2013, le comité des fêtes a tenu une assemblée générale qui avait, entre autre, l'objectif de renouveler les membres du bureau, ce qui fut d'ailleurs réalisé. Plutôt que de réécrire l'histoire, je vais insérer ici le passage du compte-rendu relatant ce fait.

« Le Président ouvre la séance par un petit mot de bienvenue dans lequel il rappelle le but principal de cette assemblée, à savoir le remplacement du Président démissionnaire du poste. Il remercie ensuite tous les membres de l'association qui, au cours de ces 12 années, ont œuvré chacun dans son domaine dans la bonne humeur et sans l'ombre de la plus petite situation conflictuelle, afin de parvenir à de très bons résultats, festifs et financiers.

Nous procédons ensuite à l'élection du nouveau président, Mr Grellety Serge est élu à l'unanimité et Mr Bonnet Michel à celui de vice-président laissé vacant par Mr Grellety

Mr Doat Dominique est élu au poste de vice-président, Mr Rongièrre François étant démissionnaire. Les titulaires des postes de trésorier, trésorier adjoint et secrétaire sont inchangés, à savoir : Trésorière Mme Annie Bion, Mme Coupard Christine et secrétaire : Mr Fabre Hervé. »

Depuis, le comité, sous la houlette du nouveau Président, a poursuivi sereinement sa route. La fête s'est très bien déroulée et si elle a généré un bénéfice moins important qu'auparavant, la faute en incombe en totalité au temps qui fut plus que maussade. Tout le reste (orchestre, cuisiniers, bénévoles, etc ...) était parfait !!!

Et nous nous sommes récemment réunis autour d'un repas convivial afin d'arroser comme il sied toutes ces nouvelles et de jeter les bases (déjà) de la prochaine fête !!!

Et nous avons démonté la bâche !!! Tout baigne.

Un V.P. Bonnet M.

1914 . Les Pesqueyroux demandent votre aide . 2014

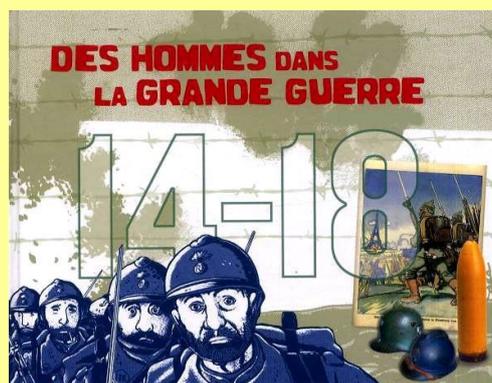
2014, la très prochaine année marquera le centenaire du début de la grande guerre, 14/18.

Déjà un siècle s'est écoulé, les derniers témoins directs, les « poilus » ont disparus.

Afin que cette glorieuse et douloureuse épopée ne se disperse pas dans l'oubli, l'association les « Pesqueyroux » prépare un travail d'hommage à tous ceux dont les noms qui s'inscrivent sur les monuments aux morts de chaque village du canton de Lalinde.

Pour réaliser ce travail, la mémoire des anciens de Varennes est sollicitée ; ce peut être une photo jaunie, un mot crayonné sur une carte postale, un récit qui est resté gravé dans les souvenirs, ou mieux même, une décoration, un livret militaire, des détails qui redonneront un peu de vie à ces

modestes héros. C'est également valable pour ceux qui eurent la chance de retrouver leur foyer, et reprirent une vie normale après avoir traversé l'enfer.



Nouvelles de l'A.P.V.

Au début de l'année 2013, l'A.B.F. , Monsieur PEYRE est venu à Varennes afin de juger sur « pièce » de l'intérêt culturel que représente le retable de l'église St Avit, et décider quel mode de restauration serait le plus approprié.

Son verdict très favorable a été communiqué courant juillet. L'accord des M.H. pour mener à bien ce projet est capital. Nous l'avons. Mais avant le début des travaux, il est impératif que les subventions prévues soient effectivement allouées. Encore un peu de patience avant l'inauguration, mais nous approchons du but.

Le samedi de la fête votive, une marche organisée avec le concours des Marcheurs de la Vallée, suivie d'un repas est venue rappeler les objectifs de l'A.P.V. et lui apporter son écot : merci à tous les participants.

Des travaux de mises aux normes de la salle des fêtes n'ont pas permis de programmer le repas dansant à la date habituelle, plusieurs personnes l'ont regretté; qu'elles nous en excusent ; mais il était difficile de prendre date des mois à l'avance, avec le risque d'avoir un chantier inachevé.

Le 09/11/2013, à 17 heures, salle des Associations : « Réunion des bénévoles pour tracer la feuille de route de nos prochaines activités »

Un opuscule sur Avitus et les événements qui ont jalonné son époque est en vente au profit de l'A.P.V. et des projets qu'elle soutient.

Pour se le procurer, contacter Mme Feuille au 05 53 61 10 75 ou Mr Breuil à la mairie aux heures d'ouvertures.

M. Feuille

L'Oxygène Varennois

La Varennoise 2013

Le 15 septembre 2013 s'est déroulée la randonnée équestre, pédestre et VTT traditionnelle.

Malgré un temps incertain, elle a connu une bonne participation (80 cavaliers, 70 marcheurs et 144 vététistes).

La journée s'est terminée par un repas pris en commun pour ceux qui l'ont souhaité.

Nos remercions la municipalité de Varennes pour son soutien, celles de Faux, Monsac, Bayac, Lanquais ainsi que les propriétaires d'avoir accepté le passage des concurrents.

Le Président : *Jean-Paul Rongiere.*



AGENDA

Vendredi 1 Novembre. à 10h 45 Cérémonie de Toussaint au cimetière

Lundi 11 Novembre à 11h 00 Cérémonie au monument aux morts du village

Dimanche 23 mars 2014 Elections municipales 1^{er} tour

Dimanche 30 mars 2014 de 08h à 18h Elections municipales 2^{ème} tour

REFORME SCOLAIRE :

APPEL AUX BENEVOLES DE LA COMMUNES

1. Rappel de la loi n° 2013-595 (08-07-13)

Orientation de programmation,

Refondation de l'école de la république suite au Décret n° 2013-77 (24-01-13)

+ L'Organisation du temps scolaire :

- Enseignement primaire : 24 heures par semaine, 36 semaines par an,
- Rythme hebdomadaire : 9 demi-journées,
- Rythme quotidien : 5 heures 30 maximum,
- Durée de la demi-journée : 2 heures 30 maximum,
- Coupure de midi (pause méridienne) : 1heure 30 minimum

+ L'organisation du temps périscolaire (contigu au temps scolaire) :

- Avant ou après la classe,
- Pendant la pause de midi,
- Regroupé le mercredi après-midi,

+ L'organisation du temps extrascolaire, week-end, vacances, etc..., est de la responsabilité des familles.

2. Pour notre RPI, concrètement :

+ La classe s'arrêtera à 15 heures 30 et les activités périscolaires prendront le relai jusqu'à 16 heures 30 maximum,

+ Il y aura classe le mercredi matin,

+ Le transport scolaire sera assuré comme pour les années précédentes,

+ Les activités périscolaires sont organisées pour les enfants volontaires. Elles ne sont pas obligatoires. Les parents peuvent prendre leurs enfants à 15 heures 30 à la fin de la classe.

APPEL AUX VOLONTAIRES BENEVOLES

Nous cherchons des bénévoles pour encadrer des activités pour lesquelles vous pensez avoir des compétences qui puissent intéresser les enfants dans le domaine des:

- ✓ Activités artistiques : peintures, musique, chant, etc ...,
- ✓ Activités sportives,
- ✓ Activités de loisirs, de jeux
- ✓ Activités artisanales
- ✓ Activités autres .

Faites vous connaître auprès de la mairie aux heures d'ouvertures ou en laissant

vos nom et vos coordonnées sur le répondeur du **05 53 61 07 66**

Par avance nous vous remercions de votre participation.

Nombreux sont celles et ceux qui s'interrogent sur la nouvelle Communauté de Communes et sur l'intérêt d'une telle fusion, avec les craintes que toute nouvelle organisation, nouveau regroupement génèrent. Les pouvoirs publics ont souhaité dans un but de rationalisation et d'optimisation des moyens, le regroupement des petites communautés de communes avec une échéance au 1^{er} janvier 2013 ou au 1^{er} janvier 2014. Dans un souci d'efficacité et de pérennisation des moyens existants dans chacune des différentes communautés de communes qui composaient la nôtre, les élus des 5 communautés qui constituent désormais la CCBDP, ont choisi de respecter le schéma proposé par le Préfet de la Dordogne, à savoir une fusion au 1^{er} janvier 2013 des 5 communautés de communes que sont : la CC entre Dordogne et Louyre, la CC du bassin Lindois, la CC du Pays Beaumontois, la CC de Cadouin et la CC du Monpaziérois.

La Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, plus communément appelée « la CCBDP » est donc née le 1^{er} janvier 2013 par arrêté préfectoral. Elle est constituée des 49 communes situées sur les 4 cantons (Lalinde, Monpazier, Beaumont et Le Buisson de Cadouin) ; elle représente une population de 18933 habitants et une surface de 625 km². Son appellation et son logo, « Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord » adoptés après consultation de l'ensemble des maires, se veut représentative de sa nouvelle identité territoriale.

Son mode de fonctionnement s'inscrit dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est ainsi administrée par un conseil communautaire où a été élu « le bureau » composé du Président (Pierre Alain Péris) et de 13 Vice-Présidents dont chacun a en charge une compétence précise. La totalité des projets et propositions, qu'il s'agisse de ceux permettant d'offrir des services de proximité aux administrés, ceux relatifs au développement global du territoire, ou de ceux relevant de la simple gestion administrative, financière ou des ressources humaines font d'abord l'objet d'une réflexion en commission. Ces commissions à l'esprit démocratique sont ouvertes à tous les membres des 49 conseils municipaux et se veulent représenter une force de proposition. Elles sont animées par un vice-président qui réalise un compte-rendu. Les travaux des commissions sont ensuite présentés et débattus en réunion du bureau, avant mise à l'ordre du jour au conseil communautaire. Chaque conseil fait l'objet d'un compte-rendu.

Les délibérations votées en conseil communautaires sont ensuite mises en œuvre, exécutées par des équipes pluri-disciplinaires représentant une force vive d'emplois de 143 agents territoriaux, répartis sur tout le territoire.

Le fonctionnement de la CCBDP trouve ressource dans la fiscalité professionnelle unique (puisque c'est le régime fiscal le plus intégré qui s'applique dans le cadre d'une fusion), également dans des dotations de l'Etat, et dans diverses recettes comme la taxe de séjour et produits des services facturés, voire des subventions et/ou emprunts ou fonds propres s'agissant d'investissement. Toutefois, il est important de souligner que la méthode de calcul retenue concernant la fiscalité communautaire a visé à permettre la neutralité budgétaire tant pour les administrés que pour les communes.

Dans l'absolu, la loi prévoit pour les communautés de communes deux compétences obligatoires (aménagement de l'espace et actions de développement économique), auxquelles s'ajoute une compétence optionnelle qui devient obligatoire (en matière de voirie, ou politique du logement, ou mise en valeur et protection de l'environnement, ou équipements culturels et sportifs, ou action sociale, ou assainissement) et en général toute autre compétence dite facultative si les communes le souhaitent.

Pour l'heure, en ce qui concerne la CCBDP, l'intégralité des compétences des anciennes communautés de communes (ainsi que leurs moyens techniques, humains, patrimoniaux...) a été transférée à la CCBDP mais en respectant une application des compétences par ancien territoire. Ce mode de fonctionnement transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 2015, permet à tout un chacun, agents territoriaux et élus de divers horizons, de prendre ses marques dans cette nouvelle coopération intercommunale, de découvrir un environnement diversifié mais complémentaire et d'apprendre à travailler dans la pluralité et à une échelle humaine et géographique plus grande. Ensemble dans un esprit de construction, ils continuent à développer les actions déjà initiées sur les anciens territoires et poursuivent les projets en cours. De la même façon, il était important que les administrés puissent continuer à bénéficier des mêmes services que leur offrait leur ancienne communauté de communes qui peuvent être selon l'ancien territoire :

- La voirie (pour la voirie à compétence communautaire)
- L'action sociale (portage de repas, aide à domicile...)

- L'enfance-jeunesse (crèches, garderie...)
- Le tourisme
- La culture et sports
- L'assainissement
- Les ordures ménagères
- Les PDIPR en lien avec le Conseil Général

Dès 2014, à la demande de nombreux élus, la CCBDP bénéficiera d'un nouveau service qui est celui d'un service d'urbanisme (la compétence en tant que telle restera celle des communes) et concernera donc l'ensemble des 49 communes de la CCBDP et leurs administrés. Les dossiers seront traités, instruits au siège social de Lalinde, ce qui offrira un réel service de proximité.

De même, les projets de développement, d'aménagement de l'espace initiés auparavant la fusion se poursuivent également dans la CCBDP.

Parallèlement, les conseillers mènent de nombreux groupes de travail via les commissions afin de préparer l'avenir de la communauté de communes. Ils travaillent sur une proposition de définition de l'intérêt communautaire à venir pour 2015. Il s'agit de déterminer quelles compétences seront gardées ou non, quel contenu leur sera donné. Les propositions veilleront à permettre l'équité des administrés et à préserver les intérêts des communes. Ces propositions seront ensuite soumises au vote des conseils municipaux.

Conscients qu'une telle coopération intercommunale mérite un esprit de transparence, les élus ont souhaité la création d'un site internet avec une présentation exhaustive des compétences exercées par la CCBDP, des projets développés et des services apportés aux administrés. Sa mise en ligne est prévue pour le LUNDI 21 OCTOBRE 2013. Ce site offrira en outre des liens vers les sites des communes le cas échéant, et des sites utiles comme l'Espace Economie Emploi ou la Charte Forestière.

De façon générale, la CCBDP souhaite développer sa communication dans un esprit de transparence et dans le respect de sa diversité.

Article présentation de la CCBDP, Sept 2013.
Patricia Feuillet, VP chargée des NTIC.